RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 03888
Numéro SIREN : 838 918 795
Nom ou dénomination : ABEKA

Ce dépôt a été enregistré le 25/04/2023 sous le numéro de dépôt 16969

ABEKA
Société par actions simplifiée au capital de 416.258 euros
Siège Social : 6 rue des Bateliers, 92110 Clichy
838 918 795 RCS Nanterre
(ci-après la « **Société** »)

PROCES-VERBAL EN DATE DU 13 JUILLET 2021 ETABLISSANT LE RESULTAT DE LA CONSULTATION ÉCRITE DES ASSOCIÉS OUVERTE DU 28 JUIN AU 6 JUILLET 2021

Signé par voie électronique le 13 juillet 2021.

Le Président de la Société a consulté la collectivité des associés de la Société (ci-après, désignés les « **Associés** ») par correspondance, conformément aux statuts de la Société.

Le Président indique avoir reçu des bulletins de vote par correspondance dans les proportions suivantes :

- Bulletins de vote reçus : 12, représentant 2.541.073 actions sur les 4.162.580 actions composant le capital social ;
- Bulletins de vote non reçus : 17, représentant 1.621.507 actions sur les 4.162.580 actions composant le capital social.

Les Associés ayant pris part à la consultation par correspondance détenant plus de la moitié des actions composant le capital social, le quorum est rempli.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par les dispositions légales ont été adressés aux Associés, ceux-ci ayant disposé d'un délai de huit (8) jours avant la date prévue pour la consultation des Associés par correspondance.

Le Président rappelle que la collectivité des Associés a été consultée par correspondance à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. *Approbation des modalités de consultation des Associés ;*
2. *Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 – Quitus aux mandataires sociaux ;*
3. *Affectation du résultat ;*
4. *Conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce ;*
5. *Nomination d'un co-commissaire aux comptes titulaire ;*
6. *Pouvoir en vue d'accomplir les formalités.*

Les résolutions suivantes ont ainsi été mises aux voix par correspondance :

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des modalités de consultation des Associés)

La collectivité des Associés, après avoir pris connaissance des dispositions légales et statutaires relatives à la consultation par correspondance des Associés d'une société par actions simplifiée,

déclare accepter sans réserve la présente consultation par correspondance des Associés mise en œuvre par le Président, chacun des Associés ayant retourné un bulletin de vote par correspondance reconnaissant avoir eu, préalablement à cette consultation, communication des différents documents sociaux nécessaires au vote des résolutions suivantes et, en conséquence,

donne quitus au Président pour l'exécution de cette mission.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

Voix pour : 2.541.073
Voix contre : 0
Absentions : 1.621.507 (correspondant au nombre de voix des Associés n'ayant pas retourné de bulletins de vote)

DEUXIEME RESOLUTION

(Approbation des comptes annuels – Quitus aux mandataires sociaux)

La collectivité des Associés, connaissance prise du rapport du Président et du rapport du commissaire aux comptes,

approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport, faisant ressortir une perte de 3.308.509 euros,

constate que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge un montant de 2.064 euros de dépenses non déductibles du résultat fiscal visée à l'article 39 4° du Code général des impôts, et en conséquence

donne aux mandataires sociaux quitus de leur gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

Voix pour : 2.541.073
Voix contre : 0
Absentions : 1.621.507 (correspondant au nombre de voix des Associés n'ayant pas retourné de bulletins de vote)

TROISIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat)

La collectivité des Associés, connaissance prise du rapport du Président,

approuve la proposition du Président et **décide** de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020, constituant une perte de (3.308.509) euros, de la manière suivante :

- Poste « report à nouveau » antérieur : (1.933.355) €
- Perte affectée au poste « report à nouveau » : (3.308.509) €

Le poste « report à nouveau » présentera désormais un solde débiteur de (5.241.864) euros.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, la collectivité des Associés, **constate** qu'il n'a pas été distribué de dividende au cours de l'exercice, ni depuis la constitution de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

Voix pour : 2.541.073
Voix contre : 0
Absentions : 1.621.507 (correspondant au nombre de voix des Associés n'ayant pas retourné de bulletins de vote)

QUATRIEME RESOLUTION

(Conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce)

La collectivité des Associés, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes mentionnant les conventions de la nature de celles visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, en prend acte, et **approuve** les conclusions dudit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

Voix pour : 2.541.073
Voix contre : 0
Absentions : 1.621.507 (correspondant au nombre de voix des Associés n'ayant pas retourné de bulletins de vote)

CINQUIEME RESOLUTION

(Nomination d'un co-commissaire aux comptes titulaire)

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport du Président,

décide de nommer en qualité de co-Commissaire aux comptes titulaire de la Société :

KPMG SA
Tour Eqho
2, avenue Gambetta CS 60055 92066 Paris La Defense Cedex

pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Le Commissaire aux comptes titulaire ainsi nommé a fait savoir à l'avance qu'il accepterait les fonctions qui lui seraient confiées et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

Il est précisé, en tant que de besoin, la nomination de KPMG SA n'entraine pas la fin de la mission de Monsieur Jean-Michel BROSSARD, qui se poursuivrait jusqu'à l'échéance prévue lors de sa nomination.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

Voix pour : 2.541.073

Voix contre : 0
Absentions : 1.621.507 (correspondant au nombre de voix des Associés n'ayant pas retourné de bulletins de vote)

SIXIEME RESOLUTION

(Pouvoir pour l'accomplissement des formalités)

La collectivité des Associés **donne** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

Voix pour : 2.541.073
Voix contre : 0
Absentions : 1.621.507 (correspondant au nombre de voix des Associés n'ayant pas retourné de bulletins de vote)

****

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, a été signé par le Président et qui établit le résultat de la consultation écrite des associés.

Le présent procès-verbal est communiqué à tous les associés de la Société.

_____

Monsieur Alexandre DARDY
Président

KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Notre réf : RT-SC

Monsieur Alexandre Dardy
Président
ABEKA S.A.S.
6, Rue des Bateliers
92110 Clichy

Paris La Défense, le 21 mai 2021

Nomination aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous informer par la présente que nous acceptons votre proposition de faire nommer notre cabinet en qualité de commissaire aux comptes titulaire de votre société lors de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les informations et précisions suivantes :

— KPMG S.A. est une société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à Directoire et Conseil de Surveillance, membre français du réseau KPMG constitué d'entités indépendantes affiliées à KPMG International Limited. KPMG International Limited est une société de droit anglais *(« private company limited by guarantee »)* qui ne propose pas de services aux clients.

— Notre cabinet n'a pas procédé, au cours des deux derniers exercices, à la vérification d'opérations d'apports ou de fusion de votre société ou des sociétés que celle-ci contrôle au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

— Notre cabinet ne tombe sous le coup d'aucune des incompatibilités prévues par le Code de commerce.

— Préalablement à l'acceptation de cette mission, nous avons vérifié que son accomplissement est compatible avec les règles de notre Code de déontologie.

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une entité de droit anglais.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

Nous restons à votre disposition pour apporter toute information complémentaire souhaitée.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

KPMG S.A.

Rémi Toulemonde
Associé

Pièces jointes :
Extrait Kbis
Attestation d'inscription à la CNCC
Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle